

**Objet** : STATIONNEMENT INTERDIT

**Bd des Sports - Face Salle du Garon**

**du vendredi 17 mai 15 h 00 au dimanche 19 mai 2024 – 20h00**

**Stationnement réservé aux bus**

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance 58 1216 et le décret 58 1217 du 15 décembre 1958 relatifs à la police de la circulation routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

VU l'arrêté du 12 juin 2023 concernant le stationnement réglementé sur certaines rues de Brignais,

Considérant la demande de l'association « Espérance et Vaillantes » de Brignais pour faciliter l'organisation du **Championnat National FSCF de Tennis de Table**, il y a lieu de prendre les mesures suivantes

**- ARRÊTE -**

**Article 1 – interdiction et places dédiées**

Le stationnement est interdit **bd des Sports**, le long du terrain de pétanque face à la salle du Garon.

Le parking est réservé aux bus destinés au transport des participants au Championnat National FSCF de tennis de table.

**Article 2 – période**

**du vendredi 17 mai – 15h00 au dimanche 19 mai 2024 – 20h00**

**Article 3 - Information réglementaire**

Mise en place de la signalisation par le service technique de la commune en collaboration avec la Police municipale et applicable dès son implantation. les véhicules en infraction seront mis en fourrière. Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur

**Article 4 - Recours**

Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site de la Ville. Le Tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.télérecours.fr](http://www.télérecours.fr)

**Article 5- Ampliation**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Brignais, et tous les agents de la force publique chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignais, le 23 avril 2024

Le Maire,  
Serge BÉRARD.

Jean-Philippe SANTONI,  
Conseiller délégué à la Sécurité et à la  
Prévention.